

Remarqué tu es...remarquable tu seras ?

Campagne de recrutement des arbres remarquables de demain sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France

CONTEXTE

Dans le cadre de la Charte forestière de territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France (Fiche-action n°10), en lien avec les missions Paysage et Patrimoine historique et culturel du Parc naturel régional, il a été proposé de mener une action originale de recrutement des arbres remarquables de demain. Elle vise également et en premier lieu à sensibiliser sur la raréfaction des vieux arbres.

Pour mémoire :

« Un arbre remarquable est un arbre repéré pour diverses particularités. Il relève donc d'un patrimoine par sa rareté, ses dimensions, sa position, son âge ou encore sa force symbolique.

Définir ce qui fait le caractère remarquable d'un arbre n'est pas une chose aisée. Les critères sont variables, multiples et subjectifs. En dehors des qualités incontestables qui rendent certains individus exceptionnels, comme la longévité ou les dimensions, bien d'autres paramètres peuvent entrer en compte. Un arbre qui peut paraître quelconque parmi ses semblables au milieu d'une forêt, sera remarqué isolé et servant de repère visuel au milieu d'un paysage, planté au milieu d'une place de village il prendra une valeur symbolique et culturelle au voisinage des générations d'hommes qui le côtoieront, seul de son essence dans une région, il sera distingué pour sa rareté, etc. ... »¹.

A la différence des inventaires des arbres remarquables généralement proposés, consistant à répertorier les arbres répondant actuellement aux critères de remarquabilité, la campagne de recrutement proposée par le Parc naturel régional Oise – Pays de France est envisagée dans une vision prospective : c'est-à-dire qu'elle ne se limite pas aux arbres qui sont déjà « beaux et grands » mais qu'elle s'intéresse également aux arbres plus jeunes qui en raison de leur localisation, de leur forme, de l'ambiance qu'ils procurent... méritent de pouvoir vieillir et ainsi d'avoir une chance de devenir remarquable.

En effet, ces dernières années, plusieurs arbres considérés comme remarquables ont disparu (maladie, tempête, etc.) ou ont du être abattus. D'où l'idée d'en « recruter de nouveaux ».

Par ailleurs, d'une manière plus générale, il est fait le constat que les vieux arbres sont de plus en plus rares. Les impératifs de sécurité, les gênes au voisinage provoquées par la chute des feuilles, les pollens, les contraintes et difficultés d'entretien... amènent les propriétaires (publics ou privés) à couper les arbres ou à les tailler sévèrement ce qui diminue leur longévité. D'où l'idée de s'intéresser aux jeunes arbres en anticipant sur ce qu'ils seront ou pourront devenir demain.

Les arbres identifiés et retenus dans le cadre de cette campagne seront désignés « arbres remarquables » et feront l'objet d'une attention particulière pour leur permettre de devenir vieux et peut-être remarquables. Pour ce faire, le Parc naturel régional accompagnera les propriétaires.

Cette action vient compléter les opérations de désignation d'arbres remarquables déjà menées par les Conseils généraux de l'Oise et du val d'Oise, en partenariat avec l'Office nationale des forêts.

Quelle est la durée de la campagne ?

L'appel à candidature est ouvert pendant un an du 31 mai 2010 au 31 mai 2011.

¹ (Source : <http://fr.wikipedia.org/>)

Qui peut participer ?

Tous les habitants du Parc naturel régional peuvent proposer la candidature d'un ou de plusieurs arbres. Il n'y a pas de limite d'âge pour participer.

Quels sont les arbres qui peuvent être proposés ?

Les arbres proposés doivent être situés sur le territoire du Parc naturel régional Oise - Pays de France. Ils peuvent être situés en forêt, dans le milieu agricole ou en zone urbaine. Ils doivent préférentiellement être situés dans l'espace public. Toutefois, il est possible de proposer la candidature d'arbres situés sur des terrains privés à condition qu'ils soient visibles depuis l'espace public.

Les critères de sélection des arbres proposés restent subjectifs dans la mesure où il s'agit d'anticiper sur ce qu'ils pourront être dans le futur. Toutefois quelques critères plus objectifs peuvent être invoqués :

- Valeur écologique : espèce, variété, biodiversité abritée
- Valeur esthétique : forme dimension, ambiance dégagée, mise en valeur d'un site
- Valeur historique : histoire, usage
- Localisation : arbre repère

La proposition peut porter sur un arbre isolé ou sur un ensemble d'arbres (mail, alignement...).

Comment participer ?

Pour participer, il suffit d'adresser au Parc naturel régional Oise - Pays de France sur papier libre ou sur bulletin réponse publié dans le Soyons Parc n°15 (téléchargeable sur le site internet du Parc) :

- Le « surnom » éventuel de l'arbre (nom d'usage ou nom attribué par la personne qui envoie sa participation)
- La localisation de l'arbre : a minima le nom de la commune et l'adresse. Si possible, joindre une carte (copie de carte IGN, photo aérienne ou cadastre)
- Espèce
- Les raisons pour lesquelles l'arbre pourrait / mériterait de devenir remarquable pour lui-même ou pour le site dans lequel il s'inscrit
- Commentaires
- Le nom et les coordonnées de la personne ayant rempli le bulletin (adresse, téléphone, courriel)
- Une photo de l'arbre dans son contexte

Le tout est à envoyer par courrier, fax ou courriel à :

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Campagne de recrutement des arbres remarquables de demain
48, rue d'Hérivaux- B.P 6
60560 ORRY-LA-VILLE
Fax : 03 44 63 65 60
Courriel : contact@parc-oise-paysdefrance.fr

Comment seront traitées les candidatures ?

A partir de juin 2011, l'ensemble des propositions faites par les habitants sera rassemblé.

Des investigations complémentaires seront faites par le Parc naturel régional afin de compléter les propositions en se basant sur les différentes études suivies ou réalisées dans le cadre de ses missions : inventaire des vergers et arbres fruitiers ; inventaire des alignements d'arbres ; études urbaines ; documents d'urbanisme ; plans de paysage ; aménagements forestiers ; archives des demandes de conseils relatifs à la sauvegarde du patrimoine arboré, etc.

Pour chaque arbre proposé, une visite de terrain sera faite et une fiche descriptive détaillée sera réalisée : informations de base, photo, éléments historiques complémentaires, état, perspectives d'évolution, possibilité de préservation, contraintes et intérêts liés au site, etc. Les propriétaires seront contactés.

Chaque proposition sera ensuite étudiée par un comité composé de personnes ressources ou sensibles aux préoccupations paysagères, écologiques et patrimoniales :

- Sept experts : Centre régional de la propriété forestière ; Office national des forêts ; Chambre d'Agriculture ; CAUE ; un représentant des associations locales de protection de la nature ; un historien local ; un représentant du Parc naturel régional Oise - Pays de France
- Quatre élus locaux
- Quatre habitants choisis parmi les correspondants Parc

Le comité évaluera la pertinence et l'opportunité de retenir les arbres proposés et de les désigner en tant qu'« Arbre remarquable » avec l'espoir de pouvoir un jour les désigner comme « Arbre remarquable ».

Les arbres retenus seront cartographiés.

Différentes actions de mise en valeur seront envisagées (exposition ; signalisation sur place ; circuit, etc.). Le Parc naturel régional proposera aux propriétaires avis et conseils pour aider au maintien de ces arbres : protection, méthodes douces d'entretien, etc.

Remerciement des participants

L'ensemble des personnes ayant participé à la campagne sera invité à une manifestation de restitution des résultats.

Lors de cette manifestation, un livre sur les arbres remarquables de France sera remis aux 5 personnes ayant proposé les arbres les plus intéressants. Un cadeau de remerciement sera également remis à chaque participant.

Orry-la-Ville, le 31 mai 2010